



Communiqué de presse

Rapport Sécurité Sociale 2009

Dans le cadre de sa mission constitutionnelle d'assistance au Parlement et au Gouvernement, la Cour publie aujourd'hui son rapport annuel sur la sécurité sociale. Cette année encore, l'analyse des comptes sociaux pour l'exercice 2008 fait apparaître un déficit important. En 2008, année pourtant encore peu touchée par les effets de la crise, le déficit s'élève à 11,9 Md € pour l'ensemble des régimes de base et des fonds de financement, hors reprise de la dette du FFIPSA par l'Etat. Le rapport signale également la perception cette année de près de 3 Md€ de recettes exceptionnelles, venant en atténuation du déficit

Comme la loi l'a prévu, le rapport analyse les comptes sociaux et rend compte du suivi des dépenses retracées dans l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), encore dépassé de près d'un milliard d'euros en 2008. Pour la gestion de la dette, les travaux de la Cour font apparaître l'endettement croissant de la sécurité sociale (109 Md€ au total). En son sein, le recours aux avances de trésorerie ne correspond désormais plus aux seuls besoins infra-annuels. La Cour recommande donc que la partie de cette dette correspondant à des besoins de financement excédant ceux de l'année soit transférée à la CADES, en contrepartie de ressources adaptées.

Cette année encore, la Cour s'attache à rechercher économies, redéploiements et propositions d'optimisation de la gestion. Le rapport s'intéresse cette année plus particulièrement à deux domaines d'une importance considérable : l'hôpital et les retraites.

• L'efficience et la gestion des risques sociaux

Le rapport invite ainsi à améliorer l'encadrement et l'organisation de la fonction de contrôle pour le recouvrement des cotisations et contributions par les URSSAF. De même, les travaux de la Cour, ainsi que les contrôles effectués sous sa surveillance, conduisent à recommander que les politiques de gestion des ressources humaines des personnels de la sécurité sociale soient optimisées, dans le sens d'un renforcement de la rémunération à la performance ou d'une plus grande mobilité des agents de direction.

Pour la gestion des risques, les travaux de la Cour mettent en lumière l'intérêt lié à une rénovation des missions et méthodes du contrôle médical, aujourd'hui trop marqué par la prédominance de contrôles systématiques a priori peu efficaces. Dans la branche maladie, la Cour s'interroge sur l'utilité des centres d'examen de santé, inadaptés aux besoins actuels. Pour la branche famille, la Cour souligne qu'en matière d'accueil et d'accompagnement des usagers, des progrès peuvent être faits pour améliorer la politique d'information de la branche,

mais aussi pour mieux structurer les relations avec les collectivités locales, responsables à titre principal de l'aide sociale à l'enfance. La réforme du régime des mines, enfin, doit être poursuivie, dans le sens d'une ouverture accrue des œuvres et de la poursuite du mouvement initié en 2004 de délégation de la gestion du risque à la branche maladie

• Le plan « hôpital 2007 » : un premier bilan

La Cour a abordé cette année chacun des volets du plan « hôpital 2007 », soit l'organisation et la gouvernance, avec l'appui des chambres régionales des comptes ; la réforme du financement, avec la mise en œuvre de la tarification à l'activité (T2A) ; la relance de l'investissement immobilier enfin.

Ambitieuses, ces réformes débouchent pourtant sur des résultats encore décevants. Les constats présentés dans le rapport traduisent la nécessité d'améliorer le pilotage et les conditions de mise en œuvre de ces réformes. Ils mettent aussi en évidence la possibilité de réaliser des progrès substantiels dans chaque hôpital, et à l'intérieur même des hôpitaux, en s'appuyant mieux sur les pôles, dotés d'outils et de compétences adaptés.

• Les retraites : l'indispensable poursuite des réformes

Cinq ans après la réforme de 2003 et un an avant le prochain « rendez-vous » 2010 sur les retraites, la Cour s'est intéressée à la durée d'assurance, paramètre central dans le calcul des droits à la retraite. Elle l'a fait d'une part en examinant l'ensemble des modalités d'acquisition des trimestres, d'autre part en analysant la question plus spécifique de la prise en compte des enfants pour la durée d'assurance.

Dans les deux cas, au vu des perspectives démographiques et de la dégradation sensible de la situation financière de la branche, elle conclut que de nouvelles réformes sont nécessaires. Simplifications, renoncement aux mesures catégorielles et renforcement de la contributivité constituent les orientations dégagées quant à l'économie générale des dispositifs d'acquisition de trimestres. La question de la prise en compte des enfants pour la retraite appelle quant à elle un traitement d'ensemble : majorations de durée d'assurance et assurance vieillesse des parents aux foyers sont en effet des dispositifs liés, dont les finalités apparaissent aujourd'hui mal assurées. Leur rénovation conjointe est impérative.

Enfin, la Cour effectue le suivi de la mise en œuvre de certaines de ses précédentes recommandations, cette année pour les dépenses de biologie et de radiologie.

Contact : Danielle Vachoux, directrice de la communication – tél. 01 42 98 97 10